

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [7-8]

Artikel: A venir

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

 **à l'autre** 

étaient pourtant bons : la double signature existe dans le cautionnement et la vente à tempérament,

- comment se sentir responsable d'une déclaration qu'on a pas signée personnellement ?
- le meilleur moyen de marquer la solidarité — comme au moment du mariage — n'est-il pas de signer l'un et l'autre ?
- cela obligerait les femmes qui ne le font pas encore de s'informer des problèmes financiers et administratifs de leur ménage et l'on éviterait les drames de toutes ces veuves qui sont complètement perdues lorsqu'elles se trouvent seules...

Bien dommage donc qu'on n'ait pas voté cette double-signature, le canton de Vaud a manqué une occasion d'être à l'avant-garde !

S. Chapuis

Valais

Pensions alimentaires

L'Office de recouvrement pour les pensions alimentaires du canton du Valais a publié récemment les chiffres de 1979.

Au cours de cette année, elle s'est chargée de 212 mandats ; elle a encaissé, ou obtenu le versement de pensions alimentaires arriérées pour un montant de plus de Fr. 700000.—. Efficacité remarquable pour un service qui n'a pas même deux ans : cet office n'a été ouvert que le 1^{er} septembre 1978.

Portrait d'une femme forte

Les nostalgiques du bon vieux temps devraient lire le témoignage de Marie Metrailler, recueilli par Marie-Magdeleine Brumagne, pour se rendre compte de la dureté de l'existence, autrefois dans les hautes vallées — et de la condition des femmes alors.

Dans ces communautés rurales, vivant en surnombre des ressources d'un sol pauvre et morcelé à l'extrême, l'économie repose entre les mains des femmes. Elles ont, il est vrai, la stature et la carrure, un cœur immense pour subvenir à leur tâche.

Un enfant par année. Tel est leur dû à la société, leur premier devoir, selon l'église : les naissances doivent justifier les rapports conjugaux. Enceintes, nourrices, chargées d'enfants de tous âges et de vieux parents à aider, elles assument et les travaux du ménage et ceux de la campagne : culture des jardins et des champs, entretien des prés, soin et garde du bétail. Elles plantent et rouissent le chanvre pour confectionner le linge de corps et de maison. Tondent les moutons, filent et tissent le drap pour les vêtements, tricotent la laine.

Surchargées, épuisées, elles enrôlent leurs filles dès leur plus jeune âge, servantes de leur père et de leurs frères, étroitement surveillées. Travaille, prie et tais-toi ! Expie l'indignité de ton sexe !

Devenue à 20 ans, responsable de l'entretien du ménage, Marie, au lieu de se résigner au sort que la coutume et la religion lui imposent, se révolte. Choisit de briser les conventions, de franchir les interdits, de conquérir le droit à une existence individuelle et libre. Elle fait agrandir par un artisan ce métier que tou-

D'un canton 

tes possèdent, se met à l'ouvrage et commence à vendre en ville, aux touristes ces tissages traditionnels dont elle a reconnu la beauté.

La solitude sera le prix de sa tentative et de sa réussite. On ne bat pas impunément en brèche les us d'un village, les diktats du clergé. Jalosée par les uns, brimée par les autres, elle tient bon. Ses clients les « étrangers » seront ses amis. Elle tient de sa race, le tranquille courage et la tenacité. Et tire de sa vallée dont elle connaît chaque plante et ses vertus, chaque lieu et ses légendes, la force de persévérer et « la poudre de sourire ».

F. Bruttin

(voir page lecture)

Neuchâtel

Bilan très satisfaisant et encourageant des élections communales des 31.5/1.6.1980

A défaut de relevés officiels sur la proportion des candidates élues aux conseils généraux des communes neuchâteloises par rapport à l'ensemble des parlementaires qui ont passé la rampe, seul un pointage nominal basé sur le prénom, à partir des résultats publiés, permettait de s'en rendre compte. Mais, allez savoir si Claude est homme ou femme ! Aussi est-ce sous réserve de malentendu ou de complémentarité — quelques mandats n'étant pas encore attribués faute de « viennent-ensuite » — que ces opérations m'ont permis d'en arriver aux appréciations suivantes. Un pointage analogue des résultats électoraux publiés dans la Feuille officielle du 5 mai 1976 m'a facilité une juxtaposition comparative des chiffres avec ceux obtenus il y a quatre ans.

Déplorons au préalable la faible participation électorale — guère plus du tiers — qui n'est jamais au bénéfice des femmes en liste, et ne cherchons pas à savoir si les femmes ont voté pour les femmes. Ce secret, l'urne le garde jalousement pour elle. Plausible est l'idée que les femmes engagées politiquement ont soutenu les candidates de leur parti. Cependant le nombre paraît-il élevé des listes blanches composées à la main autorise à penser que bien des femmes non politisées en sont les auteurs.

On constate que, d'un district à l'autre, la proportion des élues ne varie pas sensiblement. La preuve :

District	1980	1976	sur un total	
			de	en %
de Neuchâtel	51	39	302	16,8 %
de Boudry	57	32	447	12,7 %
du Val-de-Travers	29	19	229	13,2 %
du Val-de-Ruz	28	24	296	14,0 %
de La Chaux-de-Fonds	12	5	75	16,0 %
du Locle	20	15	119	13,4 %
Totaux	207	139	1498	13,15 % moyenne

Ce qui donne une augmentation de 68 comparativement à 1976, soit plus de 33%. Le chef-lieu, la ville de Neuchâtel, enregistre

à l'autre 

le meilleur score (12 élues sur un total de 41). La Chaux-de-Fonds n'est pas en mauvaise posture (7 sur 41). Certaines petites communes rurales méritent mention : Les Ponts-de-Martel (4 sur 25), Engollon (3 sur 9), Brot-Dessous (4 sur 15). A signaler aussi Auvenernier, grande cité vinicole, avec 8 sur 29 et la belle performance des Brenets où l'une des candidates passe en tête de tous les élus.

Si, dans nombre de villages, les Ententes communales, qui ont des programmes d'intérêts locaux, ont élu des candidates, on peut admettre que les objectifs immédiats de la commune sont acceptés et compris des femmes.

Un coup d'œil sur le nombre de mandats féminins obtenus par les partis, à l'échelle du canton, ne manque pas d'intérêt :

le Parti socialiste obtient	75 mandats
les Ententes communales obtiennent	44 mandats
le Parti radical obtient	43 mandats
le Parti libéral/PPN obtient	38 mandats
le POP obtient	3 mandats
le MPE (environnement) obtient	3 mandats
l'ADI obtient	1 mandat
Total	207 mandats

La réflexion, au vu de ces résultats, incite à conclure que la promotion féminine dans l'activité parlementaire s'infléchit en faveur d'une participation active de départ dans la sphère locale, étant susceptible de s'ouvrir sur un cadre élargi de problèmes régionaux moins immédiats pour s'orienter ensuite vers des thèmes plus vastes sur le plan cantonal et finalement au niveau fédéral. Tant il est vrai que toute initiation à de nouvelles tâches ne se fait que progressivement, partant du simple et de l'immédiat pour aller vers le composé et le plus étendu, en l'occurrence ce qui relève du canton et de la Confédération.

Jenny Humbert-Droz

Elections nominations

Mme Hedwige Schneider (FR) vient d'être nommée Présidente du conseil synodal (Synode réformé de Fribourg) ; Fribourg est ainsi le troisième canton (après Argovie et Genève) à faire accéder une femme aux plus hautes instances protestantes.

Mme Marcelle Mottier (VD) vient d'être nommée chef de section militaire, vaudoise et romande, et devient ainsi une des 80 antennes vaudoises de l'administration militaire cantonale... sans avoir jamais appartenu au SCF !

A venir

Lyceum (NE)

Mercredi 30 juillet : Journée lycéenne à « Grün 80 » — Renseignements et inscriptions auprès de Mme Winteler, tél. 038/44 11 11.

Groupe de La Chaux-de-Fonds (NE)

Lundi 1^{er} septembre, comité à Vernéaz, chez Daisy Brandt. S'annoncer au 038/55 10 30.